

territoire haut canadien. Où a-t-il subi son procès ? Les rapports des divers procès de l'époque, ne mentionnent pas le nom de M. Morissette ; il a donc dû passer en cour martiale à Prescott.

Les patriotes condamnés à la déportation en Australie, partirent le 26 septembre 1839, à bord du "Buffalo." Ils furent graciés en 1844. Les uns revinrent immédiatement, les autres l'année suivante.

Quant à M. Morissette, il a dû revenir en 1845, car d'après le rapport du trésorier de l'association de la Délivrance, organisée pour payer les frais du repatriement des exilés, il appert que M. Morissette a reçu £20,00, le 23 mai 1845. Le trésorier de l'association de la Délivrance était M. E. R. Fabre, le père du regretté archevêque de Montréal.

La dernière disposition des fonds souscrits pour le repatriement de nos gens a été faite le 20 juillet 1848, après le retour de tous les exilés envoyés aux Bermudes et à Sydney. Un certain nombre d'exilés avaient été débarqués à Hobart Town : M. Morissette était de ce nombre. Il y demeura probablement cinq ou six ans ; mais c'est évidemment faire erreur de dire qu'il y passa quatorze années dans l'esclavage. Ils furent exilés en 1839 et graciés en 1844.

Les renseignements qui précèdent ont été pris dans un bouquin écrit de la main même de feu Frs Maurice Lepailleux, l'un des exilés, et que M. le notaire Dumouchel conserve avec un soin jaloux. (1)

Dubuvon ou Duburon ?

Dans sa livraison du 24 juillet, la *Semaine Religieuse de Québec* donne à la page 766, le nom d'un père récollet — le P. Dubuvon — qui aurait été aumônier du fort Jacques-Cartier à l'époque de la conquête. Le rédacteur de la *Semaine Religieuse* fait remarquer, avec raison, que ce nom n'est pas dans le *Répertoire du clergé canadien*. Je crois que l'auteur de l'*Histoire de la paroisse du Cap-Santé* a fait erreur, et qu'il a lu Dubuvon là où il y avait Duburon. Deux frères de ce nom, Etienne-Joseph (1) et François (2), tous deux prêtres, le premier récollet, le second séculier, ont fait partie de notre clergé. Ils

(1) Reproduit du Courrier du Canada.